

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot se paient d'avance

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, A 1/2 p. 0/0. Rows for Oct 21, 22, 23.

Cahors, le 23 Octobre 1869

BULLETIN

La gauche vient de parler : ses membres les plus autorisés ne se mettront décidément pas à la tête de la manifestation projetée pour le 26 octobre.

exposaient désormais le motif à la reconnaissance de leur parti. Dès ce jour il était évident que la manifestation n'avait plus de raison d'être ; personne ne s'en préoccupait ; c'est à ce moment que la gauche a cru devoir, dans une sorte de manifeste, exposer les raisons de sa conduite.

une batterie d'artillerie, ont occupé sans combat les hauteurs de Lodenice, qui ont été aussitôt fortifiées et armées de canons. Le général Menabrea a apporté à Florence l'acceptation par le roi de la démission de M. Ferraris.

Le président Grant dément la nouvelle d'une entrevue qu'il aurait eu avec le représentant de la maison Rothschild au sujet d'un emprunt.

ESPAGNE

Nous résumons, comme il suit, d'après les journaux et correspondances, les derniers avis de la péninsule : Dans quelques quartiers de Madrid, il s'agit d'organiser des patrouilles des habitants armés qui veilleront avec soin sur les maisons et les rues de leurs quartiers respectifs.

Caballeros a été la plus difficile à prendre. Les insurgés y avaient massé des forces considérables et il y a été faite une boucherie des officiers et soldats.

Le manifeste de la gauche Opinion des journaux

LE SIÈCLE. Le Siècle est le seul journal qui approuve le manifeste de la gauche. Son admiration se traduit en ces termes : Nous n'avons rien perdu à attendre. La gauche a été heureusement inspirée et son manifeste rencontrera, nous l'espérons, de très-nombreuses approbations.

M. Louis Jourdan termine en disant :

Le manifeste de la gauche eût pu être violent et déclamatoire, nous le préférons tel qu'il est : calme, réfléchi et modéré.

Est-ce une ironie ?

Voici l'opinion des autres journaux :

LES DÉBATS

On sait que la gauche vient de publier son manifeste, auquel manque la signature de M. Raspail. Comme on en était sûr d'avance, elle s'oppose à la démonstration du 26 octobre.

dhérents, des signatures nombreuses empruntées aux diverses nuances de l'opposition parlementaire.

LE CONSTITUTIONNEL

Le grand événement s'est accompli. Les députés de la gauche se sont réunis pour rédiger leur manifeste — si nous étions en Espagne, nous dirions leur pronunciamiento — sur la convocation du Corps législatif.

Dans ce document, dont les termes ont été, a ce qu'on assure, l'objet de vifs et irritants débats, où chaque mot a été pesé dans la balance de l'orthodoxie ultra démocratique, le moindre détail a son importance.

LA FRANCE

Enfin le manifeste annoncé depuis plusieurs jours a paru. Il a été d'une élaboration difficile. Pour trouver une rédaction qui pût satisfaire à la fois la prudence parlementaire de la vieille gauche et la fougue démocratique de la gauche nouvelle, il a fallu bien des méditations, bien des tempéraments étudiés.

LA PRESSE

Tout ce document porte le cachet des deux frayeurs entre lesquelles il a été écrit : la frayeur de l'opinion publique qu'on ne se résigne pas à braver, et celle des clubs dont on subit le joug. Aussi n'est-il qu'un tissu de déclarations équivoques et de mots à double entente, susceptibles de recevoir deux interprétations.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 23 octobre 1869. (N° 46)

LE TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XXX

La barre de fer. (Suite) — Oh mon Dieu ! s'écria Marthe avec terreur. — Pas de cris et surtout de la promptitude dans les mouvements, reprit Caget. — Toi, mal tourné, dresses-toi au bas de ce soupirail. — Voilà j'y suis !... — Attention, je grimpe sur tes épaules... Ça y est ! — User de ma force herculéenne, par le sang-

beuf !... Vous, demoiselle, passez-moi la barre de fer qui est là... à vos pieds... bien ! Ces mots achevés, le garçon boucher qui, réellement, possédait une force d'Hercule, commença à desceller les barreaux du soupirail. Ce travail dura une heure, — une heure de silence et d'angoisses pour les prisonniers. Enfin, le dernier barreau céda et Caget redescendit à terre. — Si j'ai bien compris, dit le bossu, il s'agirait maintenant de disparaître par ce soupirail... — Précisément, Sais-tu nager?... — Oui, j'ai appris à gigoter dans l'eau depuis un accident qui m'est arrivé dans la Bièvre. — En ce cas, en route ! — Comment, en route ? — Eh ! allons donc ! fit l'ex-affilé de Jean Garnier, en saisissant le bossu à bras le corps et en le plaçant sur le rebord du soupirail. — Mais... Marthe !... — La belle enfant va le suivre... tu nageras en la soutenant, et moi je cours chercher une barque, avec laquelle je vous joindrai au milieu du fleuve. — De cette façon, ça sera bien le diable si vous ne vous échappez pas !... — Oh ! brave Caget, va !... Le bossu s'élança dans le fleuve, et quelques secondes après, la courageuse Marthe s'élançait elle-même sur ses traces. — Là ! maintenant, fit le géolier resté seul, allons chercher la barque, car il ne s'agit pas de laisser se noyer ces enfants-là sous le prétexte de vouloir les sauver.

La porte du cachot s'ouvrit soudain, et le valet du duc d'Anjou parut entouré de soldats portant des torches. En même temps, des coups de feu retentirent au-delà du soupirail. — Malédiction ! se dit Caget ; nous expions-nait. XXXI Le bois de Montfort-l'Amaury. — Emparez-vous de cet homme ! s'écria Attin et garrotez-le solidement jusqu'à ce que, à mon retour, je décide de son sort. Cet ordre donné, le valet du duc d'Anjou, qui regretta d'être arrivé trop tard pour empêcher la fuite de Clopinet et de Marthe, s'éloigna en maugréant. Arrivé dans une galerie extérieure communiquant au fleuve, il s'approcha d'un valet armé d'une arquebuse. — As-tu suivi mes instructions ? lui demanda-t-il. — Oui, répondit le valet. — Eh bien ? — Nous avons tiré sur les fugitifs, moi et mon camarade. — Ils sont morts ? — Au contraire, regardez. Et le porte-arquebuse désigna, au loin, Clopinet et Marthe, luttant contre la mort. — Une barque ! une barque ! cria Attin.

On lui obéit aussitôt, et quelques secondes après le valet du duc d'Anjou, debout sur cette barque, poursuivit les fugitifs. Nous l'avons dit plus haut, le jour venait de paraître et la Seine était sillonnée de bateliers fraternisant avec les soldats égorgeurs. — Puisque je ne puis posséder cette femme pour ma fortune, pensait Attin, il faut au moins qu'elle disparaisse !... En fin de compte ce ne sera qu'une victime de plus dans cette nuit terrible ! — Hardi ! tue ! tue ! cria-t-il ensuite à ses bateliers, en leur désignant le nageur et sa protégée — un coup de rame sur la tête ! un coup de pique dans la gorge ! Quelle que fût son énergie dans ce péril extrême, quel que fût son courage à vouloir sauver Marthe, les forces de Clopinet commençaient à faiblir sous le poids du fardéau qui paralysait la liberté de ses mouvements. — Ami, laisse-moi mourir, lui dit Marthe. — Allons donc, du courage ! riposta le brave bossu. — Mais les forces s'épuisent ! — Bast ! le cœur les doublera ! — Tout à l'heure, je le sens bien, le fleuve nous engloutira tous deux... Seul, tu pourrais échapper à ceux qui nous poursuivent !... — Je te sauverai, Marthe, dussé-je périr avec toi ! Un coup d'arquebuse retentit, et une balle ricocha sur le fleuve, à une brassée de Clopinet. C'était le roi Charles IX qui, de son balcon, s'amusa à tirer au gibier humain.

— Oh ! mon Dieu, ayez pitié de nous ! s'écria Marthe du plus profond de son âme. — La barque sur laquelle se trouvait Attin approchait des fugitifs, et les forces du vaillant bossu diminuaient davantage. Quelques coups de rames encore et les échappés étaient repris. Soudain, une clameur d'épouvante vibra dans les airs, et la barque du valet du duc d'Anjou, chavirant, précipita dans le fleuve tous ceux qui la montaient. Cette fois encore, le sauveur des fugitifs était Caget. Au moment où, dans le cachot de la Tour de Nesle, il était entouré des sbires d'Attin, le garçon boucher comprit qu'un acte de brutale énergie pouvait seul le sauver. Il saisit le morceau de fer avec lequel il avait descellé les barreaux du soupirail, s'en servit comme d'une masse, et, après avoir couché à terre plusieurs de ceux qui s'opposaient à son passage, il dissémina les autres et s'enfuit. Une fois hors de la Tour, Caget jeta un rapide coup-d'œil sur ce qui se passait dans le fleuve et s'y élança. Enfin d'un coup d'épave, il venait de faire chavirer la barque portant Attin et ses sbires. Mais le tableau palpitant qui vient de se dérouler avait eu de nobles spectateurs. C'étaient Charles IX et Catherine de Médicis, qui, accoudés sur le balcon avaient beaucoup ri des péripéties de ce drame. Soudain une idée bizarre traversa l'esprit de la



oyez votre manifeste, il ne contient rien contre le gouvernement et la Constitution.

Ils disent déjà aux clubs et aux organisateurs de comité : Nous sommes des hommes de révolution ; voyez notre manifeste. Avec quelle énergie nous parlons de revendication démocratique et radicale.

Ces calculs sont trop fins, ces artifices de rédaction trop habiles pour n'être pas aisément percés à jour. L'opinion publique verra clair à travers cette hypocrisie de langage, qui est le cachet de l'impudence et de l'infécondité. — Cu-cheval-Clarigny.

LE JOURNAL DE PARIS

Le manifeste a paru hier dans l'Avenir national et le Temps. Il est signé de vingt députés de la gauche, tous du parti démocratique, mais cependant de nuances diverses. Le projet de manifestation du 26 octobre, mis en avant par la fraction la plus étourdie de la presse, avait déjà succombé sous la réprobation du bon sens public avant que les vingt députés, réunis chez M. Jules Favre, prissent la résolution de le condamner solennellement au nom de leur parti.

Le seul avantage du manifeste, au point de vue du maintien de la paix publique, sera de consacrer et de confirmer l'opposition, couronnée de succès, que la presse libérale avait résolument faite au dessein proposé par la presse radicale.

Ce qui est plus important que le manifeste lui-même, c'est que vingt députés de la gauche se soient enfin rencontrés pour faire quelque chose en commun. Il y a là un symptôme heureux que nous devons relever et qui vaut mieux que le manifeste, où à une déclaration qui est au fond fort sage et fort constitutionnelle, se mêlent des formes de langage amphigouriques, empruntées au jargon révolutionnaire.

Nous voyons apparaître la cette expression vague et mystique, « le peuple », dont le Réveil, le Rappel et la Réforme font un si grand abus, et qui consiste à prendre et à vouloir faire passer une fraction de la nation pour la nation tout entière. Hier, samedi, a eu lieu à la bibliothèque du Corps législatif, une réunion des membres de la droite.

La liste des adhérents au manifeste de la gauche s'est augmentée depuis hier, des noms de MM. Marion, Barthélemy-Silhilaire et Rampont-Lechin. Ces adhésions portent à 26 le nombre des signataires jusqu'à présent.

Mercredi dernier, le maréchal Bazaine a pris le commandement en chef de la garde impériale. On parle d'un ordre du jour très énergique du maréchal à ses soldats. — M. Clément Duvernois est revenu hier soir de Compiègne. On a beaucoup remarqué au château qu'il avait eu pendant son court séjour, des entretiens fréquentes avec le chef de l'Etat, qui n'avait cessé de lui témoigner ostensiblement une bienveillance non équivoque.

Si l'on fallait en croire certaines rumeurs, les instigateurs les plus ardents et les plus entêtés d'une manifestation au 26 octobre ont changé d'idée, ou plutôt de date, et donnent maintenant un mot d'ordre qui ferait remettre ce mouvement au 2 novembre, jour des Morts. Ce nouveau rendez-vous serait encore plus insensé que le premier. — On rapporte, à propos des derniers troubles d'Aubin, ce mot de l'Empereur : « Si de pareils malheurs se renouvelaient, je donnerais toujours des secours et des pensions aux veuves des victimes, mais je décorerais l'officier qui aurait rempli son devoir en rétablissant l'ordre. »

Dans une assemblée à la Villette, dimanche, on a définitivement posé la candidature de MM. Cantagrel et Laurier pour les prochaines élections partielles de Paris. — Le duc de Montpensier a écrit au régent et au président du conseil des ministres, pour demander la vie des républicains pris à Séville. Dans toute la campagne républicaine en Catalogne, nonobstant les

crueilles Italiennes. Elle fit appeler un gentilhomme de service. — Regardez bien sur la rivière... là, dans la direction de mon doigt, fit Catherine. — Je regarde, reine, fit le gentilhomme. — Voyez-vous un nageur supportant une femme ? — Oui, majesté. — Ils glissent tous deux comme des ombres au milieu des barques...

— Je vois, reine. — Allez sauver la femme et amenez-la moi ! — Et... l'homme, majesté ? — Allez chercher cette femme, je le veux !

Le serviteur se dirigea en toute hâte vers la berge de la Seine, monta dans une barque préparée pour le service du roi, et, sous l'indication même de Catherine de Médicis, se mit à voler au secours de Marthe.

Il était temps pour la malheureuse jeune fille. A peine l'envoyé de Catherine l'avait-il saisie par les cheveux que Clopinin, lâchant prise par suite de l'extinction de ses forces, disparaissait dans l'onde.

Au moment où la barque ramenait, sur la rive, Marthe privée de sentiment, une voix tonnante lança cette menace dans les airs : — Sire, pensez à la parole donnée aux protestants !... Sire, pensez à la vengeance de Dieu ! — Tuez ! tuez ! s'écria Charles IX, exaspéré et ivre de sang humain.

Mais c'est en vain que le monarque chercha

il est à craindre que le manifeste paraisse à la fois tardif, inutile et insuffisant.

LA RÉFORME

Le rôle des républicains, le 26 octobre, était simple, et si naturellement tracé d'avance que rien ne pouvait « être livré au hasard. » Les députés radicaux avaient le devoir de proclamer que la Constitution, outrageusement déchirée par son auteur, n'aurait plus, à ceux même qui l'avaient acceptée, les garanties les plus élémentaires. Ils devaient déclarer l'Empire déchu.

En manquant à leur devoir, c'est leur propre déchéance qu'ils ont signée. Qu'il donne ou ne donne pas leur démission, ils n'auront plus mandat populaire le 26 octobre, et dès aujourd'hui, nous ne pouvons leur continuer notre confiance. — Malespine. (Peuple Français).

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du Jour

L'Empereur est attendu le 25 à Paris.

Les dernières dépêches de Constantinople donnent les détails sur la situation des affaires. Le voyage du Sultan à Suez est l'objet de toutes les préoccupations. Le Sultan a consulté ses ministres, qui ont répondu affirmativement ; toutefois, il n'a pas donné au grand vizir l'ordre de l'annoncer officiellement aux ambassadeurs. Tant que cette formalité ne sera pas remplie, la chose restera à l'état de projet. On fait néanmoins tous les préparatifs nécessaires pour le voyage.

Hier, samedi, a eu lieu à la bibliothèque du Corps législatif, une réunion des membres de la droite.

La liste des adhérents au manifeste de la gauche s'est augmentée depuis hier, des noms de MM. Marion, Barthélemy-Silhilaire et Rampont-Lechin. Ces adhésions portent à 26 le nombre des signataires jusqu'à présent.

Mercredi dernier, le maréchal Bazaine a pris le commandement en chef de la garde impériale. On parle d'un ordre du jour très énergique du maréchal à ses soldats.

M. Clément Duvernois est revenu hier soir de Compiègne. On a beaucoup remarqué au château qu'il avait eu pendant son court séjour, des entretiens fréquentes avec le chef de l'Etat, qui n'avait cessé de lui témoigner ostensiblement une bienveillance non équivoque.

Si l'on fallait en croire certaines rumeurs, les instigateurs les plus ardents et les plus entêtés d'une manifestation au 26 octobre ont changé d'idée, ou plutôt de date, et donnent maintenant un mot d'ordre qui ferait remettre ce mouvement au 2 novembre, jour des Morts. Ce nouveau rendez-vous serait encore plus insensé que le premier.

On rapporte, à propos des derniers troubles d'Aubin, ce mot de l'Empereur : « Si de pareils malheurs se renouvelaient, je donnerais toujours des secours et des pensions aux veuves des victimes, mais je décorerais l'officier qui aurait rempli son devoir en rétablissant l'ordre. »

Dans une assemblée à la Villette, dimanche, on a définitivement posé la candidature de MM. Cantagrel et Laurier pour les prochaines élections partielles de Paris.

Le duc de Montpensier a écrit au régent et au président du conseil des ministres, pour demander la vie des républicains pris à Séville. Dans toute la campagne républicaine en Catalogne, nonobstant les

d'où provenait la voix menaçante qui venait de faire tressaillir sa conscience.

Pendant la durée des événements qui précèdent, Guise, à la tête des égorgeurs, avait continué sa mission sanguinaire en parcourant le quartier où se trouvait une grande partie de la noblesse protestante.

Le duc avait, à ses côtés, d'Aumale et plusieurs gentilshommes dont la surexcitation était extrême.

Tous étaient vêtus de pourpoints sur lesquels ne brillait d'autre signe de distinction que la croix blanche.

Bientôt, la troupe effrénée arriva au pied des antiques murailles de l'abbaye Saint-Germain-des-Près.

Là les assassins s'arrêtèrent. — Vous, dit aux uns le noble duc, gagnez les abords de l'hôtel Cluny.

Puis, s'adressant aux autres : — Vous, continua-t-il, formez un cordon qui serpente le long du Pré-aux-Cleres... Surtout que pas un ne s'échappe parmi les nobles protestants...

Assitôt les ordres donnés, les feux s'allumèrent, les brandons résineux scintillèrent, et l'on marqua d'une croix rouge les hôtels destinés à l'holocauste sanglant.

Enfin, Guise fit retentir le signal du meurtre. Les égorgeurs se précipitèrent, enfoncèrent les portes... La déception fut générale : les hôtels aristocrati-

avis contraires, il n'a été tué que trois officiers.

La nouvelle d'une prochaine réunion des députés de la majorité est confirmée et complétée par une lettre de M. Mathieu (de la Corrèze) :

« ... Il ne s'agit pas, dit l'honorable député, de reconstruire la rue de l'Arcade, il s'agit de préparer les éléments d'une majorité libérale et conservatrice à la fois résolue à défendre la politique inaugurée par le sénatus-consulte sans marchander ses conséquences naturelles et nécessaires. »

Dans son numéro daté de mardi, le journal le Pays contenait un article injurieux contre le prince Napoléon. L'auteur de cet article, M. Paul de Cassagnac, y disait entre autres choses, que si le prince arrivait au pouvoir, l'armée mettrait la crose des fusils en l'air, et le clergé fermerait les églises. On lit à ce sujet dans le Journal officiel :

« Le gouvernement a vu avec un profond regret les attaques violentes dirigées par le journal le Pays contre un prince de la famille impériale. »

L'Impératrice est partie mardi dernier de Constantinople pour Alexandrie ; l'Ajaccio, le Forbin et le Pertev Piale, ce dernier, de la marine turque, font escorte au yacht impérial l'Aigle.

Le Constitutionnel publie un entrefilet pour démentir le bruit d'après lequel le ministre des finances refuserait d'autoriser l'émission de l'emprunt prussien sur le marché français.

Les Cortés ont repris leurs séances ; ils viennent de voter des remerciements à l'armée, à la marine, aux volontaires restés fidèles. Dans la même séance, le maréchal Prim a déclaré qu'il avait le plus grand désir que l'on pût bientôt élire un roi.

D'après des renseignements qui nous parviennent, il est permis de regarder comme presque probable que la réouverture de la session extraordinaire des Chambres aurait été décidée aujourd'hui, en conseil, pour les premiers jours de novembre.

Pour extrait : A. Layton.

Le Tribunal Révolutionnaire

Ah ! vous croyez, honnêtes bourgeois qui pactisez avec l'opposition mitigée ou radicale, vous croyez qu'il sera aisé de réfréner les passions révolutionnaires ? Eh bien ! lisez ce compte rendu d'une séance clubiste de Paris.

Quatre députés de la Seine : MM. Pelletan, Jules Simon, Jules Ferry et Bancel, se sont rendus, lundi soir, au club de la barrière Clichy « afin d'y exposer leur conduite » devant sept à huit cents citoyens érigés sans autre droit ni loi en tribunal révolutionnaire. Les autres députés de la Seine avaient été « mandés » également. Il se sont abstenus. L'un d'eux, M. Jules Favre, a même envoyé le billet suivant, qui a été lu par l'assemblée :

« Messieurs, Je n'ai pas l'habitude de recevoir des sommations de la nature et des termes de celle que vous m'adressez et, encore moins d'y obéir. »

Vous ne serez donc point surpris de ne pas me voir au rendez-vous que vous m'assignez. Jules Favre.

A l'entrée des quatre députés dans la salle, quelques applaudissements se font entendre. Ils sont vite étouffés sous les cris : « A bas

cratiques étaient vides de leurs habitants. Voilà la cause qui avait amené cette déception :

Aux premiers tintements des tocsins, les nobles protestants, croyant à une attaque contre la monarchie, avaient saisi leurs armes et se préparaient à marcher dans la direction du Louvre, quand les cris de : Mort aux huguenots ! paralyserent, tout à coup, leur généreux élan.

Ils se trouvaient, à cette heure, réunis près de l'abbaye Saint-Germain-des-Près.

Sauve qui peut ! dit la voix du chef auquel les protestants avaient le plus de confiance. A ces mots, se dispersant dans toutes les directions et forçant la garde des barrières, le plus grand nombre des huguenots s'élança dans la direction de la route d'Orléans.

Les poursuivrons-nous, monseigneur ? demanda Saint-Léger, l'âme damnée de Guise.

Où ! A la piste ! s'écria le duc, exaspéré par la déception qu'il venait d'éprouver.

Puis, écoutant le bruit des chevaux, qui, portant les réformés, retentissait encore au loin, les égorgeurs s'élançèrent sur leurs montures...

Pendant une heure, au moins, ils galopèrent à travers champs, sautant les fossés et les haies. Mais l'imminence du danger accroissait l'énergie des fugitifs, et, à chaque instant, ils gagnaient de vitesse.

Malediction ! s'écria le duc avec rage ; ils ont pris l'avance pendant qu'on détachait les chaînes de la porte de Buci !

Enfin la troupe d'égorgeurs s'arrêta sur un si-

cles claqueurs, pas de fétichisme ! » M. Jules Simon et ses collègues ne sont pas invités à s'asseoir au bureau. Ils prennent place sur le premier rang. C'est là que l'on met les accusés en police correctionnelle. A droite et à gauche du bureau, puis au fond de la salle, sont des groupes visiblement hostiles, dans lesquels on remarque MM. Briosne, Lefrançais, Vermorel, etc.

Au moment où le président, M. Millière, va lire le procès-verbal, M. Pelletan demande la parole. Tumulte et vociférations. « Ah ! le brigand ! il veut parler avant son tour ! Couvrons-nous ! le peuple doit rester couvert devant ses députés ! Il ne parlera pas ! » Une espèce d'altercation a lieu entre M. Pelletan et M. Millière, altercation dans laquelle le député de la Seine fait allusion à la présidence du Corps législatif. Savez-vous comment M. Millière accueille cette comparaison, en effet, exorbitante ? « Citoyens, s'écrie-t-il je ne supporterai pas une seconde fois que le député Pelletan m'insulte en me comparant à M. Schneider ! » Vivats dans les groupes Vermorel, Briosne et compagnie. M. Pelletan, indigné, prend son chapeau et veut se retirer. On crie dans la Salle : « Il sortira ! il ne sortira pas ! couvrez-vous, citoyens, devant Pelletan qui passe ! » Finalement, M. Pelletan reste, par cette simple raison que que la foule lui ferme toute issue.

Venant en aide à son collègue, M. Bancel monte à la tribune. Il explique le manifeste de la gauche et se déclare prêt à verser son sang pour le peuple. On applaudit. M. Lefrançais choqué de cet assentiment, demande à spécifier l'objet de la réunion, qui est de savoir pourquoi les membres de la gauche repoussent la manifestation du 26 octobre.

« Si, dit-il, les députés avaient dit : « Nous irons, » cinq cent mille hommes les auraient suivis. Les députés ne font aucun cas de nous quand ils sont nommés. » M. Bancel : « Je ne veux pas passer sous les fourches caudines du soupçon. » M. Lefrançais : « Je ne soupçonne pas votre honnêteté, je suspecte votre intelligence politique. »

Ce dernier mot me paraît un chef-d'œuvre dans la bouche de M. Lefrançais, et j'en ris tellement que, pendant dix minutes, je n'entends plus rien de ce qui se dit.

Je vois seulement Pelletan essayer de monter à la tribune, puis en descendre et remettre son chapeau. Jules Simon parle. Il dit que Gambetta est toujours malade, et l'assemblée rit de tout son cœur. Ce n'est pas encourageant.

La parole est donnée à M. Jules Simon, qui s'élève, au milieu des murmures de l'assistance, contre toute manifestation extralégale. Intervient alors M. Briosne. « Il n'appartient pas, dit-il, aux députés de choisir leur heure pour l'action. Il ne faut pas de discussions parlementaires. L'intervention de la « liquidation sociale » ajoute qu'on eût mieux fait de nommer député un démagogue que les députés actuels. Un démagogue ? qui ? parbleu ! M. Briosne.

La séance se termine ainsi qu'elle a commencé, au milieu du bruit et des apostrophes. MM. Simon, Ferry, Pelletan et Bancel se lèvent pour sortir. « Ils son jugés, dit une voix. » Et les quatre députés, bousculés, raillés, injuriés, quittent à grand peine la salle.

Voilà où en est, après quelques semaines seulement, la liberté à outrance. Ce n'est qu'un commencement. Laissez arriver l'ouverture des Chambres, vous aurez des interruptions et des interpellateurs clubistes dans les tribunes du Palais-Bourbon.

LAFFITE.

gne du duc de Guise.

— Où sommes-nous ici ? demanda ce dernier. — Dans un bois épais, il me semble, répondit d'Aumale.

— Le bois de Montfort-l'Amaury, conclut le partisan Saint-Léger.

— Qu'on fouille cette forêt et ses alentours, reprit de Guise ; vous, d'Aumale, commandez nos soldats !... Reviens avec moi au Louvre, Saint-Léger ; la reine-mère a peut-être besoin de savoir comment on exécute ses ordres !

Les égorgeurs et d'Aumale recommencèrent leur galop furibond à travers le bois de Montfort, pendant que le duc de Guise et Saint-Léger faisaient tourner bride à leurs coursiers.

Soudain, au détour d'une clairière, ils aperçurent un homme qui, l'épée à la main, semblait vouloir leur barrer le passage.

— Quel est cet insolent ? demanda le duc à son âme damnée.

— Je l'ignore, répondit Saint-Léger, mais son attitude ne m'annonce rien de bon. Devons-nous rebrousser chemin ?

— Allons donc, n'avons-nous pas nos épées ! — Cet homme n'est pas seul, peut-être... si c'était un guet-à-pens des huguenots !

— Dans ce cas, nous ne serions, il est vrai, guère en nombre pour faire bonne contenance ! — Il faut donc être prudent, monseigneur. Fiez-vous à moi ! — Le duc et son partisan n'étaient plus qu'à quelques pas de celui qui semblait les attendre,

On lit dans le Journal officiel :

Des récits erronés et inspirés par le parti pris le plus hostile et le plus violent ont été publiés sur les tristes événements qui se sont passés à Aubin dans les journées des 7 et 8 octobre. Il est nécessaire de rétablir la vérité des faits.

Le 6 octobre, des ouvriers de la mine de Crol, qui occupaient le poste de jour, sorti de la mine ayant l'heure habituelle, pour se mettre en grève et empêcher les brigades de nuit de se rendre à leur poste. Leur motif apparent, mais formulé vaguement, était une demande d'augmentation de salaire, et ils ne se plaignaient alors aucunement de M. Tissot, leur ingénieur en chef.

Le lendemain, 7 octobre, les ouvriers du Crol, réunis à ceux du Montet, parcoururent les usines du voisinage et repoussèrent les travailleurs qui se présentaient pour entrer dans les mines.

A neuf heures du matin, ils envahirent le plateau du Gua, où se trouvent la forge principale et le bâtiment d'administration. Cette bande était composée de 300 à 400 personnes, parmi lesquelles beaucoup de femmes et d'enfants qui marchaient en avant. Elle rencontra M. Tissot, dont la vue provoqua seulement quelques murmures.

Les ouvriers furent alors invités à formuler leurs griefs et à les faire présenter par des délégués. Ils s'y refusèrent. On parvint cependant à les détourner de la forge, dont ils voulaient arrêter le travail, mais ils se portèrent vers les bureaux de la compagnie, dont ils firent tumultueusement le blocus.

M. de Saint-Aulaire, sous-préfet de Villefranche, et M. de Blois, substitut du procureur impérial, étaient arrivés au Gua à une heure, et ils multipliaient, mais en vain, leurs efforts pour rétablir l'ordre. Les grévistes, alors au nombre de près de 1,200, commencèrent à réclamer le renvoi de M. Tissot ou sa démission, et, refusant de nouveau toute négociation par délégués, se livrèrent à des manifestations de plus en plus violentes.

Quelques individus, disant avoir des griefs particuliers contre M. Tissot, demandèrent cependant à les exposer aux autorités devant M. Tissot lui-même. On les fit entrer, mais leurs prétentions, réfutées par cet ingénieur, se changèrent en récriminations aussi vagues que brutales. Cette scène se prolongea, la foule, de plus en plus exaltée, attaqua les portes de la direction. Le blocus devint un véritable assaut. Les gendarmes, les employés de la compagnie, le garde-mine se réunirent pour empêcher cette invasion. A deux reprises, le sous-préfet et le substitut, voyant la porte sur le point de céder, la firent ouvrir et se présentèrent à la foule pour la calmer.

A la dernière de ces tentatives de pacification, le sous-préfet reçut à la jambe un coup de plaque de toile qui le renversa au milieu des assaillants ; les bureaux furent aussitôt envahis, et la confusion devint indescriptible. M. Tissot crut devoir se montrer pour parlementer avec les ouvriers ; mais à peine sorti, malgré les efforts du substitut, du maire, du garde-mine Bernard, de trois gendarmes et de quelques employés de la compagnie qui s'avancèrent pour l'entourer, il fut saisi, soulevé, emporté par des groupes furieux, qui lui arrachèrent ses habits, l'insultant, le frap-

lorsque ce dernier s'écria, en brandissant son épée. — Halte, messeigneurs !

Les deux chevaux, retenus par un brusque mouvement de la bride, se cabrèrent.

— Que voulez-vous ? demanda prudemment Saint-Léger.

— Lequel de vous deux, messeigneurs, se nomme le duc de Guise ? — C'est moi ! fit le partisan du duc.

— En ce cas, veuillez descendre de cheval et me faire l'honneur de croiser le fer avec moi.

— Ventre à terre !... et en route, s'écria le duc de Guise, qui venait de s'apercevoir que l'assaillant était seul.

Et il donna un vigoureux coup d'épée sur sa monture.

Le cheval prit son élan...

Mais aussitôt, prompt comme l'éclair, l'assaillant plongea, jusqu'à la garde, son épée dans le poitrail de l'animal, qui tomba, entraînant Guise dans sa chute.

— Maintenant, vous battrez-vous, monseigneur ?... s'écria au comble de la colère, l'homme qui avait poursuivi Guise jusqu'à la forêt de Montfort.



pant et lui criant qu'ils allaient le mettre à mort.

La bande de ces forcenés se dirigea vers la forge, suivie de M. de Blois, qui, plusieurs fois foulé aux pieds, n'en continuait pas moins à s'attacher au malheureux ingénieur, pour le protéger par ses protestations énergiques et la force de son dévouement contre les projets criminels de cette foule, dont les cris : « A l'eau ! à l'eau ! Allons aux mines ! » accompagnaient chacun de ses pas.

Heureusement, pour se rendre au réservoir qui touche aux mines, le trajet était long, et à cinq heures arrivait précipitamment le préfet du département, accompagné de soixante-dix hommes de troupes, amenés de Rodez par le chemin de fer. Après avoir parcouru près de deux kilomètres au pas gymnastique et avoir rencontré en route des personnes qui criaient : « Hâtez-vous ! hâtez-vous ! Dans un instant il sera trop tard ! » La petite colonne fondit sur la bande qui entraînait M. Tissot et le délivra, au milieu de mille vociférations. Puis après avoir chargé ses armes pour intimider la foule, elle regagna, non sans peine, les bureaux de la régie.

Les rassemblements persistèrent jusqu'à onze heures du soir.

Le lendemain, à deux heures du matin, un incendie dévora le bâtiment considérable qui contenait toutes les huiles, graisses et matières inflammables de l'établissement.

Les pertes sont évaluées à plus de 300,000 fr.

Le matin, dans les nouveaux rassemblements qui s'étaient formés, courait le bruit qu'une attaque était préparée pour deux heures. Pendant ce temps, le travail continuait dans la forge, et les besoins de la circulation industrielle empêchaient de garder fortement les bureaux de la compagnie, où ne se trouvaient d'ailleurs que 160 hommes de troupes. Les groupes devenaient plus nombreux et plus menaçants. Vainement le préfet s'approchait de ces rassemblements pour les calmer et les dissiper. De nombreux émeutiers s'étant alors dirigés vers la forge avec des cris menaçants, trente hommes de troupes furent envoyés, sur la demande du directeur de l'usine, pour protéger les ouvriers laborieux et prendre position dans un angle du bâtiment envahi, de façon à ne pouvoir être tournés.

Tout d'abord, le directeur de l'usine harangua les mineurs qui assiégeaient la forge ; mais ceux-ci, ne voulant rien entendre, sommèrent le lieutenant qui commandait le détachement de faire rentrer la baïonnette au fourreau. Sur son refus, des émeutiers se précipitèrent sur lui et s'efforcèrent de le désarmer. « Remettez la baïonnette, criaient les autres, ou nous vous écharpons ! » A cette dernière menace, vociférée par plusieurs centaines de furieux, l'officier fit croiser la baïonnette, en recommandant à ses hommes le plus grand sang-froid. Les mineurs se ruèrent aussitôt sur les baïonnettes croisées, essayant de les saisir et de les arracher. Désespérant d'aboutir par cette attaque corps à corps, ils opérèrent un mouvement de recul et accablèrent les soldats de pierres, de débris de fer et de fonte, et même de barres de fer rougies à la forge. Le lieutenant et plusieurs hommes furent blessés. Un premier coup de feu partit alors ; ce coup de feu fut suivi de deux autres, auxquels les assaillants répondirent par un redoublement de projectiles, en se précipitant de nouveau sur les soldats. Dans cette situation critique, voyant ses soldats accablés, sur le point d'être écrasés par le nombre, l'officier cria : « Défendez-vous ! » et la troupe fit usage de ses armes.

Le nombre des morts fut d'abord de 14. Deux des blessés sont morts depuis le 8 ; les autres paraissent en voie de guérison.

L'instruction judiciaire suit son cours : plusieurs des principaux meneurs sont arrêtés. Les hauts fournaux et les forges sont en pleine activité et le travail a repris dans les mines.

Tels sont les faits douloureux qui ont servi de prétexte aux attaques les plus odieuses contre des soldats, appelés pour maintenir l'ordre, condition essentielle de la vraie liberté, et pour empêcher des actes coupables d'ouvriers égarés.

Ces faits, profondément déplorables, auraient été évités, si les ouvriers d'Aubin, alors même qu'ils auraient eu des griefs contre un de leurs chefs, avaient usé, non de la violence, mais des droits que, pour la première fois, l'Empire, par une loi libérale, a mis entre leurs mains.

La loi, qui autrefois considérait comme un délit toute réunion, toute coalition d'ouvriers, leur permet aujourd'hui de discuter librement leurs intérêts et de les défendre par les voies légales. Au lieu de

recourir à ces moyens légitimes, ils se sont emportés à des violences qui ne respectaient plus rien. Un détachement de trente hommes insultés, menacés, assaillis par 1,200 émeutiers, a exercé son droit de légitime défense. Les soldats, attaqués à coups de pierres et de barres de fer, menacés d'être désarmés, ont dû opposer la force à la force. Le devoir militaire ne permettait pas qu'ils fussent exposés à rendre leurs armes à l'émeute.

Plus la liberté est grande, plus le respect de la loi devient obligatoire, et plus la répression de tout acte qui trouble la sécurité publique doit être énergique.

Bulletin Vinicole

Montcuq (Lot), 18 octobre. Nos vignes sont entièrement dépouillées de leurs fruits et on peut ajouter bientôt de leurs feuilles ; les vents d'Autan qui ont soufflé avec tant de violence en septembre, ont occasionné des pertes sérieuses, soit sur le raisin, soit sur le bois.

Les raisins cueillis dans les meilleures conditions excellent sous tous les rapports : couleur magnifique, autant qu'on puisse en juger au moment de la plus forte fermentation, bouquet délicieux, prix rémunérateur, sans menacer d'être plus élevé que l'an dernier. On redoute cependant trop de douceur dans certains esprits.

Narbonne (Aude), 18 octobre. Si les vignes en plaine ont donné des produits considérables, ce qu'il n'a jamais été dans notre intention de nier, par contre, et qu'on consulte la plupart des propriétaires des vignes en coteaux, et l'on acquerra bientôt la certitude, que la récolte de 1869 a été une récolte variable et jalouse.

Plantureuse dans les bas fonds, satisfaisante sur divers points, médiocre et même mauvaise en beaucoup d'endroits.

Quoiqu'il en soit le commerce paraît s'être ému de l'abondance constatée dans diverses communes et il en est résulté pour lui l'espoir d'obtenir de larges concessions de prix.

Ces concessions, il a pu, grâce aux excédents, les obtenir pendant quelques jours et se garnir dans des conditions très-favorables.

Nous lui souhaitons la possibilité de poursuivre des opérations aussi fructueuses, mais nous ne l'espérons pas pour lui.

On peut en effet défendre le prix d'une marchandise logée, tandis qu'il faut s'exécuter pour celle qui devient un embarras.

Constatastons toutefois une tendance manifeste de l'article, à rentrer dans une situation plus normale.

Castets (Landes), 16 octobre. Les vendanges sont presque terminées dans notre contrée ; les vigneronnes se montrent satisfaites de la quantité et comptent également sur une bonne qualité ; en général, la récolte a surpassé les approximations de tous, toutefois l'année ne peut être considérée que comme une bonne moyenne et non pas comme une année de grande abondance.

Castres (Tarn), le 17 octobre. La vendange est abondante, mais les grains sont petits et rendront peu de jus. La qualité sera moyenne, bien des grappes surprises par la chaleur et la sécheresse se flétrissaient sans maturer.

Chambéry (Savoie), 16 octobre. Depuis le 7, on vendange nos meilleurs vignobles, tous plantés de mondeuse, on est généralement satisfait de la quantité ; quant à la qualité, à en juger par la manière dont le vin se comporte en cuve, on doit bien augurer du vin du concile.

Il y a peu d'uniformité dans la récolte ; les vignobles qui ont éprouvé les froids tardifs qui ont suivi la floraison, ont eu beaucoup de coulure ; ceux plus favorisés se sont plus ressentis de ce contre-temps.

Cournon, près Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 16 octobre.

Ses vendanges ont été favorisées par un temps magnifique et le raisin dans un état complet de maturité ; mais malheureusement la quantité n'a pas abondé, ayant eu à peine une petite année moyenne.

Le beau temps continue et la fermentation s'opère à merveille. Les vins seront de bonne qualité et presque identiques à ceux de 1865.

Quelques ventes ont déjà eu lieu au prix variant de 24 à 26 fr. l'hectolitre nu.

Gaubertin (Loiret), le 16 octobre.

Vin du Gatinais. La cueillette du raisin commencée il y a quinze jours, s'achève en ce moment dans les meilleures conditions, pour les vignes blanches. La vendange s'est accomplie par une température

constamment favorable. Deux mois et demi de sécheresse et de chaleur non interrompues, ont amené une maturité parfaite du raisin qui contenait peu de grains pourris ou grillés.

Comme rendement, 1869, en raison de la coulure générale de mois de juin, ne sera qu'une petite demi-année. Mais sous le rapport de la qualité, 1869 sera une année de grand vin ; ses produits égaleront ceux de 1857 et de 1865.

Les dernières cuvées vendangées seront supérieures aux premières. Les vins rouges seront remarquables par la couleur, le bouquet et la richesse alcoolique.

Mézim (Lot-et-Garonne) le 16 octobre ;

Nos vendanges sont terminées, elles ont été très-abondantes, et aux environs chacun constate une grande augmentation. Elles se sont faites dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sans pluie et sans boue. La pluie, une fois la maturité du raisin achevée, provoque la rupture de la peau du raisin qui laisse écouler le liquide qu'il renferme. La boue de son côté, nuit au transport de la vendange et occasionne un grand ralentissement dans ce travail, qui demande de la rapidité.

Le raisin, étant arrivé à son complet développement presque sans pluie, donnera sans doute un vin alcoolique. La fermentation s'opère dans de bonnes conditions, et lorsque la masse liquide aura cessé ses mouvements tumultueux, on pourra se rendre compte de sa richesse alcoolique.

Le 20 de ce mois, un ouragan a couvert la terre de feuilles, de débris, de branches d'arbres. Les dégâts ont été moins considérables dans les jeunes vignes que dans les vieilles. Ces dernières étant plus hautes, la grappe en tombant s'écrasait ou jonchait la terre de ses graines.

(Moniteur vinicole)

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include Diman. s Raphaël, Lundi. s Capuan, Mardi. s Reliques, Vers, Mercur. s Frumence, Cazals.

Par décret impérial, en date du 14 octobre courant, M. de Cardes, substitut du procureur impérial près le siège d'Auch, est nommé procureur impérial à Figeac, en remplacement de M. Caussade, nommé président du tribunal de première instance de Lectoure, (Gers).

Par le même décret, M. de Currière de Castelnaud, est nommé substitut du procureur impérial près le siège de Gourdon, en remplacement de M. Deffis, qui passe, en la même qualité, au siège d'Auch (Gers).

Monsieur Latasiéwicz, licencié ès-lettres a été nommé professeur de seconde au collège de Figeac (emploi nouveau).

M. Vidal, licencié ès-sciences, a été nommé professeur de Physique au collège de Figeac (emploi nouveau).

M. l'abbé de Roaldès, nommé aumônier du lycée impérial de Cahors, en remplacement de M. l'abbé Soulié, nommé chanoine du chapitre de la Cathédrale, a été installé jeudi dernier.

On nous écrit de Gramat :

L'école St-Charles, va recevoir un nouveau développement. Depuis longtemps, un grand nombre de pères de famille désirent et demandent, avec instance, l'annexion d'un Internat à l'école St-Charles. Leurs vœux sont exaucés. Les chers frères ouvrent, cette année, un Pensionnat qui sera le couronnement naturel de l'œuvre de M. Mercié. Les enfants seront continuellement sous la surveillance de leurs maîtres. Il est aisé de voir combien cette surveillance assidue et si pleine de dévouement, sera salutaire à ces enfants, tant sous le rapport moral que sous le rapport intellectuel. D'un autre côté, rien ne sera négligé pour que les élèves reçoivent, avec une éducation éminemment chrétienne, toutes les connaissances qui peuvent ouvrir les carrières industrielles, commerciales et administratives telles que celles de l'En-

seignement, des Arts-et-Métiers, des Postes, des Télégraphes, des Contributions indirectes, des géomètres pour l'Algérie, etc.

Tout sera mis en œuvre pour faciliter aux élèves la réussite dans ses divers examens.

G. T.

Lacandourcet, 20 octobre 1869.

PÉLERINAGE DE NOTRE-DAME-DE-VERDALE

Monsieur le Rédacteur,

A neuf kilomètres environ de la petite ville de St-Céré, en remontant la Bave, au milieu des sites variés et des accidents de terrains les plus pittoresques, est une gorge étroite et remarquable par ses capricieuses sinuosités. Celui qui la parcourt aperçoit un petit sentier rapide et dangereux qui s'élève en zig-zag sur la montagne coupée presque à pic, jusqu'au pied d'un rocher qui se dresse et se détache comme un immense obélisque. Arrivé à cette hauteur, le voyageur découvre à côté du rocher, un tilleul séculaire. Il gravit la montagne, il a fait quelque pas, et une petite chapelle lui apparaît bâtie sur le flanc du rocher. Le silence et le mystère régnaient en ce lieu et le voyageur s'arrêta ravi, devant ce grandiose tableau de la nature. Sur le portique du temple on lit : « Erigée en l'honneur de la Mère divine, Notre-Dame-de-Verdale. »

Suivants les récits populaires, la fondation de cette chapelle est due à un fait touchant. — Vers le neuvième siècle, une demoiselle d'une illustre maison du Périgord, se réfugia dans une grotte située en face du rocher qui protège le sanctuaire de Verdale. Les habitants de la contrée l'appelaient « la Bonne Dame, » parce qu'elle prodiguait tous ses soins aux malades qu'elle-même visitait, et qui venaient la consulter dans son ermitage. — Un jour on la trouva morte, victime de sa charité. — Néanmoins les malheureux espérant en sa prière, affluèrent au lieu où reposaient ses restes précieux.

D'après cette tradition religieusement conservée, mêlée de circonstances merveilleuses et touchantes, au onzième siècle, la chapelle fut construite et consacrée à la mère de Dieu. — Dès lors, Notre-Dame-de-Verdale devint un nouveau lieu de pèlerinage.

Tels ont été presque partout les commencements de ces pèlerinages renommés qui subsistent avec gloire pour attester l'universalité des sentiments de confiance et d'amour envers la mère de Dieu. — Plus ils se multiplient plus la dévotion s'accroît. C'est une flamme qui se communique et s'étend sans s'affaiblir.

Le zèle persévérant de M. Lestrade, curé de Lacandourcet, qui dessert la chapelle depuis environ vingt ans, y a inauguré en 1868 une retraite qui se donnait tous les ans, pendant l'octave de la Nativité de la Sainte Vierge. Ce digne pasteur est parvenu, avec l'active coopération de ses paroissiens, à rendre ce sanctuaire plus approprié à sa destination.

Mgr Grimardias, dans sa tournée pastorale, a voulu visiter Notre-Dame-de-Verdale, et, en effet, le premier mai dernier, accompagné de M. le vicaire forain de St-Céré et de quelques autres prêtres des paroisses voisines, il gravissait le petit sentier qui conduit à l'auguste chapelle.

Toute la population de Lacandourcet, fière de cette visite, s'était spontanément transportée au-devant de Sa Grandeur et, à genoux, la pria d'accepter le patronage de Notre-Dame-de-Verdale.

Mgr, répondant au désir des pieux habitants de Lacandourcet décidait que la retraite commencerait désormais le 29 septembre et se terminerait le 8 octobre jour de l'adoration perpétuelle de la paroisse, et concorderait avec celles de Roc-Amador, Quézac, Belpuech.

En conséquence la retraite de Notre-Dame-de-Verdale s'est ouverte le 29 Septembre dernier, elle était prêchée par le révérend père Damase, supérieur du couvent de Lorgnes (Var), de l'ordre des franciscains.

Bien qu'on dût s'attendre à un concours de pèlerins peu considérable par suite du changement d'époque, le nombre des étrangers avait augmenté et plus de deux mille s'y sont préparés à la sainte communion.

Il n'y a aujourd'hui qu'un vœu à former, c'est qu'une maison s'élève à côté de la chapelle pour qu'une famille puisse la garder et recevoir les nombreux pèlerins.

Daignez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Votre abonné, PALOT.

Les nouvelles d'Aubin du 17 et d'aujourd'hui 18 peuvent se résumer en deux mots : travail et calme.

Dans les mines comme dans les forges tous les ouvriers travaillent. La tranquillité se maintient.

M. l'ingénieur Tissot a parcouru les mines, et réglé avec les mineurs diverses questions de service.

La compagnie d'Orléans a fait distribuer aux blessés et aux parents des victimes de la collision du 8 un premier secours de 3,000 fr., qui a été réparti par les soins de M. Lardy, sous directeur, de M. le curé, et de la supérieure de l'hospice du Gua.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 6 octobre 1869.

- Mathématiques élémentaires. Mathématique. — 1er Pech L., 2e Dubois. Philosophie. — 1er Sabrié, 2e Queynac. Version latine. — 1er Sabrié, 2e Queynac. Mathématiques préliminaires. id. — 1er Tulet, 2e Guéguen. Rhétorique. id. — 1er Tardieu, 2e Agar P. Seconde. id. — 1er Deloncle R., 2e Dugès P. Troisième. id. — 1er Mayzen, 2e Lachaise. Quatrième. id. — 1er Largeau, 2e Lapouble. Cinquième. id. — 1er Canillac, 2e Alix. Sixième. id. — 1er Calmels, 2e Ires. Septième. Orthographe. — 1er Pradel, 2e Poujade. Huitième. id. — 1er Albert, 2e Castagné. Classe préparatoire. Première division. Écriture. — 1er Hermann, 2e Combèles. Deuxième division. id. — 1er Verdé, 2e Andurand. Troisième division. id. — 1er Blanc, 2e Gatineau. Enseignement secondaire spécial. Deuxième année. Mathématiques. — 1er Bousquet, 2e Bonnet. Première année. Orthographe. — 1er Andrieu, 2e Laval. Année préparatoire. id. — 1er Bouygues L., 2e Constans. Le Prévoisier, RICHAUD

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 20 au 23 octobre.

- Naissances. Boutry, Léonie-Armandine, rue St-Barthélemy. — Bouzard, Elisabeth, rue Impériale. Mariages. Lapuzade, Jean, menuisier, 23 ans et Jardel, Marie, 22 ans, tailleur en robes. Décès. Calmels, Pierre, 15 mois, né à Muzéjols, (Lot), rue du Boulevard. — Mercadier, Pierre, jardinier, 73 ans, né à Cahors, à Cabessut. — Mourat, Marie, sans profession, célibataire, née à Lamoulayrète (Lot), Grande-Chartrause. Pour la chronique : locale A. Layton.

Les personnes auxquelles le café et le chocolat ne peuvent convenir, trouveront dans le RACHAOUT DE DELANGRENIER un déjeuner réparateur et aussi agréable que facile à diriger. (Dépôt dans chaque ville.)

SAISON D'AUTOMNE.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie, paralysie) ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace. Dépôts dans les pharmacies. (Se défier des imitations.)

LA NATIONALE

(Ancienne Compagnie) Royale, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Garantie 90 millions Augmentation du revenu par la rente viagère — Constitution immédiate d'un patrimoine par l'assurance en cas de décès.

Participation aux bénéfices de la Compagnie.

Prospectus et renseignements au siège de l'administration, à Paris, rue de Grammont, et à Cahors, chez M. Francès.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont le succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Étienne ARAGO, Ad. GAÏFFE, J.-E. HORN, JULES MAHIS, D'ORNANT, A. DESONNAZ, E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOURQUIER, Ed. PUTHOD A., DRÉO, E. de SONNIER, E. BARAS L. COLON, E. ROUSSET.

L'Avenir national a des correspondants particuliers, à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'Avenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

L'Avenir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Étienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fourquier, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MORIN.

On s'abonne à Paris, 24, rue du Bouloi, et, dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an ; 32 fr. pour six mois ; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

Les souscripteurs au Journal du Lot dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement.



SOCIÉTÉ ANONYME DU CHEMIN DE FER DE FRAMERIES à CHIMAY

ÉMISSION DE 80,000 OBLIGATIONS

EXPOSÉ

La concession du chemin de fer de Frameries à Chimay et de ses prolongements a été obtenue par arrêtés royaux en date du 29 avril 1865 et du 14 juillet 1866.

Le réseau comprend 200 kilomètres environ; il a son point d'appui dans les trois bassins charbonniers et métallurgiques de Mons, du Centre et de Charleroi, qu'il relie entre eux pour se diriger vers Chimay et vers Signy-le-Petit, à la rencontre des lignes du Nord et de l'Est.

50 kilomètres actuellement exploités donnent une recette brute de 18,400 fr. par kilomètre. 10 autres kilomètres sont près d'être livrés à l'exploitation, et le restant du réseau sera terminé vers la fin de l'année 1871.

Le capital-actions, fixé à 15 millions, est représenté par 60,000 actions de 250 fr.

Aux termes de l'article 8 des statuts, le capital-obligations ne peut dépasser 400 Obligations par kilomètre. Les charges d'intérêt et d'amortissement ne peuvent, par conséquent excéder 6,500 fr.

L'article 10 des mêmes statuts interdit tout emprunt ultérieur, soit par émission d'obligations, soit autrement, sans autorisation préalable des obligataires délibérant en assemblée générale.

La Compagnie des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut a entrepris à forfait la construction du réseau de Frameries-Chimay; elle a accepté en paiement les 60,000 actions au pair et le produit des 80,000 obligations.

Le coût de la ligne se trouve par conséquent fixé à 175,000 fr. par kilomètre à

simple voie, avec terrains et ouvrages d'art pour deux voies, en y comprenant le service du capital-actions et obligations pendant la construction, ainsi que les frais d'administration.

L'exploitation du réseau est assurée en vertu d'un traité passé avec la Société générale d'exploitation, par acte authentique en date du 19 octobre 1868. Ce traité donne à la Société de Frameries-Chimay une rente kilométrique de 8,500 fr. pour la première année, majorée de 500 fr. par an jusqu'au chiffre de 13,000 fr. pour la dixième année et les suivantes.

L'exécution de ce traité, déjà mis en vigueur pour les sections construites, est garantie par la Société des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, qui est intervenue à cet effet aux statuts.

Les obligations de Frameries-Chimay seront officiellement cotées aux Bourses de Paris et de Belgique.

Les intérêts et les titres amortis seront payables à Paris et à Bruxelles. Ils seront payés en France sans retenue des impôts actuellement existants.

Par délégation du conseil d'administration: L'Administrateur, F. GENDERLEN.

CONDITIONS DE L'ÉMISSION

80,000 OBLIGATIONS DE FRAMERIES-CHIMAY

INTÉRÊT ANNUEL 15 francs, payables les 1er janvier et juillet.

Amortissement par 500 francs en 90 années, fonctionnant à partir de la mise en exploitation de toute la ligne.

L'ÉMISSION SE FAIT A 275 FRANCS payables comme suit:

Table with 2 columns: Date and Amount. Rows include: En souscrivant, fr. 25; Après la répartition du 10 au 15 novembre, 50; Du 1er au 5 mars, 50; Du 1er au 5 mai, 50; Du 1er au 5 juillet, 50 (moins les intérêts à 5 0/0), 45.

Fr. 275 (net à v. 270) Contre un titre définitif avec jouissance à partir du 1er juillet 1870.

Les souscripteurs ont toujours la faculté de se libérer par anticipation.

Ceux qui useront de cette faculté avant le 1er janvier 1870, jouiront d'un intérêt de 5 0/0 jusqu'à cette date, et recevront un titre définitif avec coupon à détacher le 1er juillet 1870. Le versement total à faire en cas de délibération à la répartition est donc de 275 fr.

Les souscripteurs qui délibéreront leurs titres après le 1er juillet 1870, recevront les intérêts à 5 0/0 sur les sommes précédemment versées par eux, et un titre définitif avec coupon à détacher le 1er juillet 1870, sous déduction du prorata échu de ce coupon au jour de la délibération.

A défaut de paiement aux époques fixées, l'intérêt est dû de plein droit à raison de 6 0/0 l'an, sans préjudice de la déchéance qui peut être prononcée conformément à l'article 19 des statuts.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Les Jeudi, 21, Vendredi 22 et Samedi 23 Octobre 1869

A PARIS, à la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

On peut également souscrire en adressant à la Société de Dépôts et de Comptes courants le récépissé du versement effectué à son crédit, dans les succursales de la Banque de France, ou chez les Banquiers des départements et de l'étranger, ses correspondants.

Les souscriptions sont également reçues chez MM. E. DUBOIS et Co, Comptoir de la Semaine financière, 83, rue Richelieu.

A BRUXELLES, chez M. Brugmann, fils, banquier. A LIÈGE, à la Banque liégeoise.

Avis. — Aux lecteurs, atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNE ROULLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

CRÉDIT COMMUNAL DE FRANCE

SIÈGE SOCIAL A GENÈVE

SIÈGE ADMINISTRATIF

21, BOULEVARD-HAUSMANN, A PARIS

LE CAPITAL SOCIAL SERA DE

CENT MILLIONS DE FRANCS

Divisé en 200,000 Actions

de 500 fr. chacune.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le duc de Bellune, chevalier de la Légion-d'Honneur;

de Constantin, Propriétaire, ancien Maire;

le Comte du Maisnel, Propriétaire;

J. Mercier, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien sous-préfet;

le Comte de Mutrécy, Administrateur de Mines;

Narjot de Toucy, Chevalier de la Légion d'Honneur, Membre du Conseil général du Puy-de-Dôme;

Urich, Général de division, Grand Officier de la Légion d'Honneur, Membre du Conseil général de la Meurthe;

A. Destrez, Fondateur, directeur général.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX 50,000 ACTIONS DE LA PREMIÈRE SÉRIE

Le Crédit Communal de France a pour but de distribuer largement le crédit aux communes de France et de concourir à l'accroissement des richesses publiques et privées.

Par le mécanisme de son institution, il pourra toujours avoir des ressources au niveau des besoins des communes. Il leur procurera les moyens de construire

des Ecoles, des Mairies, des Eglises, des Temples, des Abattoirs, des Halles, des Marchés, des Usines à Gaz, etc.; d'ouvrir des Routes, Chemins de fer ou autres, Canaux d'irrigation, de navigation, etc.; de conduire, à bonne fin tous Creusements de ports fluviaux ou maritimes, Défrichements de landes, Reboisements de forêts, Dessèchements de marais, Exploitations de mines, carrières, etc., en un mot, de satisfaire aux exigences du présent et aux nécessités de l'avenir.

La tâche que va accomplir le Crédit Communal de France doit lui assurer le concours des conseils municipaux, des populations et des particuliers.

Le Crédit Communal de France, voulant faire profiter le public de tous les avantages qui pourront résulter de ses opérations, ouvre

UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE AUX 50,000 actions

DE LA PREMIÈRE SÉRIE

CETTE SOUSCRIPTION AURA LIEU

Du 21 au 26 octob. courant

POUR LA PROVINCE

jusqu'au Mercredi 27 courant

Les actions sont émises au pair, c'est-à-dire

à 500 francs.

ON VERSE EN SOUSCRIVANT

125 FRANCS PAR ACTION NOMINATIVE

150 FRANCS PAR ACTION AU PORTEUR

ON SOUSCRIT

Par lettres chargées seulement

A l'adresse du Directeur général du Crédit Communal de France

21, boulevard Haussmann, à Paris;

Ou du Gouverneur du Crédit foncier Suisse, 10, place Vendôme, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Layton

A VENDRE une MAISON, rue de la Mairie, 6. — Vaste local, solidité éprouvée S'adresser à M. LAYTOU, imprimeur, qui en est le propriétaire.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES. Cire jaunes et blanches. Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs. EMILE VARGUES A GOURDON. Avis à MM. les Curés. Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. — Prix modérés. — FABRICATION SUPERIEURE

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Vésic ATOIRE d'Albespeyres. vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur. CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ. Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — Prix Modérés. SERVICE DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors: 4 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Départ d'Assier: 1 h. après-midi. Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures. Etude de M. L. Labie, notaire, à Cahors. D'un acte retenu par M. L. Labie et son collègue notaires à Cahors, le 27 septembre 1869, enregistré, il résulte: que M. Alfred Frézouls, négociant à Cahors, a fait vente et cession en faveur de Mlles Soulié, sœurs, domiciliées à Gramat, de son fond de commerce de mercerie, lingerie, bonneterie, ganterie et parfumerie, qu'il exploite à Cahors, galerie Fontenille, portant pour enseigne: Lucie Frézouls. — Le prix en est et demeurera déposé entre les mains dudit notaire pendant un mois à partir du 1er octobre prochain, époque à laquelle lesdites demoiselles doivent se mettre en possession, étant autorisées à prendre le titre de successeur de M. Frézouls. Cette annonce est faite en conformité de l'article 447 Code de commerce.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie. Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNE ROULLÉ (Extrait de plantes marines); — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1re classe, aux Sables d'Olonne Vendée.

POSTE AUX CHEVAUX. ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

COURS DE PRONONCIATION A L'USAGE DES BEGUES. Professé par H. CHERVIN, officier d'académie. Directeur-fondateur de l'institution des Bègues de Paris. Complète guérison en vingt jours de leçons. Le propriétaire gérant: LAYTON.

A LOUER. Pour entrer en jouissance de suite une maison située quai Bègues. S'adresser pour visiter et traiter à M. Trubert qui l'habite, ou à M. Monson, filateur. Cette maison est la propriété de M. Alazard.

5 mois 17 fr. LE TEMPS 6 mois 31 fr. TOUT COMMERÇANT HONORABLE. Offre d'un crédit en rapport avec sa position. Opération peu coûteuse, simple, immédiate et exempte des dangers que font courir les crédits mutuels. — Pour les conditions, écrire franco à M. P. ETIENNE, rue de l'Ecliquier, 15, à Paris.

SERVICES A VOLONTÉ. FERRAN et Cie, Café de la Promenade. Le Sieur FERRAN et Cie, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet: Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc. Élégance et confort. — Prix modérés.